



ALLEMOND

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

**M. Le Président de la Communauté de
Communes de l'Oisans,**

**Messieurs les Vice-présidents en charge
de l'aménagement du territoire et des
mobilités**

1 Bis Rue Humbert
BP 50
38520 BOURG D'OISANS

Allemond, Le 1^{er} Octobre 2021,

Nos réf : 2021/307/AG/SD

Lettre ouverte.

Objet : Inquiétudes et questionnements sur les projets d'investissements et d'exploitations des liaisons câblées en Oisans.

Monsieur Le Président,
Messieurs les Vice-présidents,

Le territoire OISANS dans son projet de schéma d'aménagement, à l'ambition dans les années futures de concrétiser la liaison câblée inter-stations (Alpe d'Huez/2Alpes), de remplacer un équipement existant (Venosc/2 Alpes) et de réaliser 3 autres appareils reliant la vallée aux stations (Bourg-d'Oisans/Huez, Le Freney/Mont de Lans, Le Verney/Vaujany).

La Vallée de l'Eau d'Olle s'est dotée et a mis en service l'Eau d'Olle Express durant l'hiver 2020/21, ascenseur Valléen de toute nouvelle génération.

Ce projet a été soutenu financièrement par la région, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Oisans.

Au terme de sept années de longues et difficiles étapes administratives et techniques, ce dossier a pu se concrétiser grâce à un travail sans relâche de tous les acteurs fortement impliqués sur ce projet.



Celui-ci a reçu l'appui de nos élus locaux, Députée, Conseiller Départemental, de notre ancien Président de la Communauté de Communes et, sa réalisation n'aurait pas été possible sans une étroite collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

Cet équipement structurant pour tout l'Oisans a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat SIEPAVEO et entièrement financé par la commune d'Allemond pour un investissement de plus de 20 M€ (y compris stationnements), soit une annuité de remboursement de dette de 600000€, montant auquel il convient d'ajouter la participation de notre commune au cout annuel de la gratuité piétons soit : 80000€.

En début d'hiver 2020/21, comme nous en avons unanimement convenu entre communes membres du Syndicat et notre partenaire actionnaire d'une collectivité voisine, nous avons intégré cet outil dans le parc des biens et équipements de la SPL Oz-Vaujany afin que notre société en assume l'exploitation technique et financière soit un coût annuel estimé à 300000€.

Dans la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises lancé par la Communauté de Communes Oisans sur une Assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur les projets de liaisons par câble, on peut lire en page 13 du Cahier des Clauses Techniques Particulières:

« Il est attendu du prestataire :

- **Etude et synthèse des business plan des exploitants ;**
- **Impact des liaisons sur les business plan ;**
- **Etude tarification à mettre en place pour financer les investissements par les clients ; »**

Cette lecture confirme bien la volonté et la perspective d'une intégration et d'une gestion future de ces équipements par le ou les exploitants de nos domaines.

Or, cette philosophie et vision politiques d'organisation est en tous points contraires à l'esprit du projet de renouvellement et d'évolution de notre Délégation de Service Public actuelle spécifique à la gestion du domaine skiable d'Oz en Oisans.

En effet, il nous a été annoncé officiellement lors d'un récent conseil syndical que le cahier des charges de cette future DSP renouvelable en 2023 exclurait des obligations contractuelles de gestion du délégataire les charges d'exploitation de l'équipement Eau d'Olle Express.

Malgré cette information primordiale, décision qui renie les engagements pris en 2020, qui bouleverse les grands équilibres économiques, financiers et relationnels sur la vallée de l'Eau d'Olle mais aussi sur l'Oisans, le Maire de Bourg d'Oisans, membre du SIEPAVEO et Président de notre communauté de communes a apporté un soutien inconditionnel à cette orientation future de fonctionnement.

Monsieur Le Président, Messieurs les Vice-présidents, ce positionnement nous interroge, nous inquiète et nous conduit à poser les questions suivantes :

1. **Devra-t-on envisager une différence, voire une inégalité de traitement dans la gestion et l'exploitation du même type d'appareils qu'ils soient existants ou à venir sur le territoire Oisans ? et si oui, selon quels critères ?**

2. **Du fait d'un mode de gestion différent entre équipements, faut' il s'attendre à l'instauration d'une concurrence inégale et malsaine entre nous, à une marginalisation pure et simple de certains équipements de mobilité sur l'Oisans dans le but d'en privilégier d'autres ?**
3. **Les coûts d'investissement et d'exploitation de ce type d'appareils structurellement déficitaires seront 'ils supportés pour certains par les usagers via les délégataires et pour d'autres par les contribuables des communes supports, voire de l'Oisans dans sa globalité ?**

A ce titre, il nous paraît important de rappeler les coûts des appareils projetés sur l'Oisans que l'on peut évaluer à 200 M€.

Sachant que cette enveloppe financière induirait sur une base subventionnable optimiste de 50% un remboursement annuel en investissement de 6 M€, somme à laquelle il convient d'ajouter environ 2 M€ pour les charges annuelles d'exploitation.

Aussi, peut' on encore lire en page 13 du CCTP

« Au démarrage de la mission, une analyse visant à identifier la manière dont les clients des 2 stations achètent et consomment aujourd'hui leur domaine skiable et VTT respectif et évaluent le domaine voisin est indispensable au bon déroulement de la mission. »

Et une autre rédaction tout aussi évocatrice :

« Elaboration des business plans théoriques des exploitants : un point de vue de l'exploitant de l'Alpe d'Huez et un pour l'exploitant de la DSP des 2 Alpes comprenant l'impact financier des liaisons. »

Quid de la société SPL Oz Vaujany qui exploite encore à notre connaissance à ce jour 20% du grand domaine Alpe d'Huez et assume l'exploitation de l'Eau d'Olle Express.

4. Pourquoi cette société a-t-elle été écartée ou oubliée de l'analyse prospective et financière ?

Autre point qui nous apparaît d'importance :

Cette démarche sur les liaisons par câble est menée conjointement au lancement d'une étude plus globale sur la « mobilité » dont l'objet est de définir un schéma stratégique des mobilités internes et externes.

Or, de notre point de vue et, en toute logique, cette étude générale sur la « mobilité » devrait être un préalable au lancement des autres études sur les liaisons câblées.

En effet, en fonction des conclusions de cette étude « mobilité », certaines liaisons pourront paraître inopportunes, d'autres indispensables ou encore non abordées.

A titre d'exemple, on peut s'interroger sur le projet de liaison routière vallée du Vénéon / vallée de l'Eau d'Olle.

Service qui, s'il était mis en œuvre pourrait modifier la problématique, voire même la pertinence de certaines liaisons câblées « vallée/station » ou « station/station ».

Ce constat, cette situation incohérente nous alerte et nous interroge :

Tout récemment, le territoire Oisans s'est déjà vu refuser deux projets SCOT.

Nous pensons que pour envisager un avenir serein pour notre territoire, nous devons nous élever, représentants de l'autorité organisatrice faire preuve de **Cohérence, de Cohésion, et de Transparence**, nous devons travailler et avancer dans un **climat de Confiance et de Respect mutuel**.

De cette volonté commune dépendra toute **notre Crédibilité** pour soutenir et mettre en œuvre un **projet global d'aménagement unanimement partagé**.

Aujourd'hui, nous constatons à regret que l'ensemble de ces éléments, de ces facteurs indispensables à la réussite de notre projet n'est pas présent.

Aussi, nous attendons de notre Président, de nos Vice- Présidents en charge des mobilités et de l'aménagement du territoire des réponses précises à nos questionnements.

Nous attendons aussi, des engagements concrets propres à lever toutes ambiguïtés et inquiétudes sur l'organisation et le fonctionnement futur de notre territoire Oisans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, Messieurs les Vice-présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil Municipal d'Allemond,

Le Maire.



Alain GINIES.



Copie : Monsieur Le Préfet de l'Isère,
Monsieur Le Directeur de la DDT,
Monsieur Le Président de la région AURA,
Monsieur Le Président du Conseil Départemental,
Madame La Sénatrice,
Monsieur Le Sénateur,
Madame La Députée,
Madame La Conseillère Départementale,
Monsieur Le Conseiller Départemental.
Mesdames et Messieurs les Maires et les membres des Conseils municipaux
des communes de l'Oisans.